

Missionari Comboniani Via L. Lilio, 80 00142 Roma (Italy) Tel. +39.06.51945254 Cell. +39.3318435838

Rome 30/5/2018

DIRECTOIRE PROVINCIAL DE L'ANIMATION MISSIONNAIRE

Chers confrères

Que le Seigneur vous comble de la joie de l'Evangile.

Je voudrais partager avec vous quelques considérations concernant l'Animation Missionnaire et quelques propositions pour la rédaction d'un Directoire Provincial de l'Animation Missionnaire.

Le directoire du Secrétariat Provincial de la Mission (SPM) que je vous avais envoyé il y a quelque temps présentait une "description du travail" du secrétariat et il énumérait la nature, les tâches, le but et la structure de cette institution. Le directoire cherchait de combler quelques manques présents dans les directoires du passé, en cherchant de donner au secrétariat une identité précise et un domaine de travail spécifique. Il arrivait souvent qu'au secrétariat provincial de la mission (ou de l'évangélisation, comme il était appelé auparavant) on attribuait des tâches très différentes qui ne relevaient pas de ses domaines de travail : de l'organisation des assemblées provinciales à celle des récollections, pour n'en citer que quelques-unes. De nombreux directoires de SPM que j'ai pu lire présentaient des affirmations de principe mais sans indiques les domaines, les buts pratiques et la structure du secrétariat, ce qui aurait pu aider les membres à donner une contribution qualifiée à la mission de la province.

La révision du directoire du SPM est encore plus nécessaire, car le Chapitre Général de 2015 a décidé d'unifier le secrétariat de l'évangélisation avec celui de l'animation missionnaire et des bureaux (Laïcs et JPIC) dans un unique secrétariat. Le directoire du SPM devrait donc exprimer cette nouvelle réalité.

Au cours de la dernière assemblée de l'Animation Missionnaire des circonscriptions de langue anglaise de l'Afrique, à Addis Ababa, on a parlé plusieurs fois d'un directoire provincial de l'Animation Missionnaire (DPAM). Avant tout je voudrais souligner la différence entre le directoire du SPM et celui de l'AM, surtout pour ce qui concerne le but des deux documents. Le premier décrit le travail et le fonctionnement de cet organisme technique-consultatif-opératoire qu'est le SPM; le deuxième ne décrit pas tellement le secrétariat de l'AM (qui maintenant est unifié dans le SPM) mais plutôt ce qu'on entend par AM, quels sont ses objectifs, ses tâches, ses moyens, ses structures, les personnes impliquées, les référents, etc. Cela n'empêche pas que dans le secrétariat de la Mission il y ait un secteur qui se rencontre et qui discute des problèmes de l'AM, tout en ayant clair que la personne chargée de l'AM fait partie du SPM et que l'AM n'est qu'un secteur de cela.

Je voudrais indiquer des points fermes et des dimensions importantes de l'AM qui devraient orienter dans la rédaction d'un éventuelle DPAM :

1. Avant tout il me semble nécessaire relever qu'il n'est plus possible de penser et de "faire" la mission par secteurs, comme si chacun suive sa propre spécialisation, sans tenir compte de toutes les dimensions de la mission qui sont coprésentes dans l'activité missionnaire. Je réaffirme ce que j'avais écrit lors de l'assemblée de l'AM à Addis Ababa : « Désormais les confins entre évangélisation, AM et vocationnelle, et Justice et Paix ne sont plus si nettement définis comme ils l'étaient probablement il y a quelque temps, quand la mission était définie dans des paradigmes géographiques. Celui qui maintenant fait de l'AM fait aussi de l'évangélisation et il est aussi un animateur des vocations. Cela ne signifie pas que, dans une circonscription, certains confrères puissent avoir des tâches spécifiques de pastorale des vocations ou d'animation missionnaire. La complexité de la mission et des réalités locales demande cela – par exemple, l'animation des groupes missionnaires dans les paroisses et des jeunes dans les écoles, le rapport avec nos bienfaiteurs et surtout la professionnalité exigée dans le monde des médias. »

- 2. Les Chapitres Généraux (au moins ceux à partir de 1991) ont mis l'accent sur le changement de paradigme missionnaire qui nécessairement a entrainé aussi la manière de faire l'AM. Si la mission est l'annonce de l'Evangile et la promotion des valeurs du Règne, le but de l'AM est celui de stimuler l'Eglise et la société afin qu'elles défendent la vie dans toutes ses dimensions (AC '09, n°180.2). Je voudrais souligner que le but de l'AM est beaucoup plus vaste que le simple fait de 'parler des missions', demander des prières et des actes de solidarité pour les 'missions', réveiller l'Eglise locale à propos de son 'devoir missionnaire'. Cela aussi, certainement. En puisant dans les Chapitres antérieures, surtout celui de 2009 (ns° 183-185) maintenant l'AM a la tâche de :
 - a. **Sensibiliser** les Eglises locales pour annoncer l'Evangile au-delà de ses propres frontières (mais, j'ajoute, aussi à l'intérieur de ses propres frontières : combien de 'périphéries de l'Evangile' il y a à l'intérieur d'une Eglise locale ?).
 - b. **Promouvoir la coopération** entre les Eglises, en stimulant la connaissance réciproque et le **partage des richesses** et des diversités de l'Eglise universelle.
 - c. **L'annonce prophétique et la dénonciation** contre toute injustice et oppression. Je rappelle qu'aussi le travail de *lobbying* et de *advocacy* fait partie du caractère prophétique de l'annonce missionnaire, ainsi que nous le rappelle le Chapitre Général de 2009 (AC '09 n° 184).
 - d. **former des leaders** afin qu'ils soient eux-mêmes des protagonistes de transformation.

En résumé, la tâche de l'AM est de :

- a. **Information** (ce qui peut devenir aussi dénonciation prophétique).
 - b. Formation de la conscience missionnaire du peuple de Dieu.
- c. **Proposition de solidarité** (prière et sacrifice, aide économique et proposition explicite de la vocation missionnaire dans toutes ses formes AC '97 n° 102).
- 3. Je voudrais ajouter trois autres dimensions qui devraient être spécifiées dans le DPAM:
 - a. La collaboration nécessaire avec toutes les forces locales et surtout avec celles de la Famille Combonienne. Il est important que cette collaboration soit définie dans le DPAM: qui sont les personnes impliquées, les modalités du travail ensemble, etc. L'animateur missionnaire, le chevalier solitaire de tant de nos pratiques d'animation dans le passé n'a plus de raisons d'exister, au contraire son travail peut produire un effet contraire s'il n'a pas le sceau de la continuité née d'une collaboration effective.

- b. L'importante dimension communautaire: l'AM est un événement de la communauté, soit comme projet au niveau de la circonscription, de la zone et local, soit dans la dimension du témoignage d'une communauté qui vit l'Evangile, communauté d'accueil, communauté où les différences culturelles et de caractère sont accueillies et valorisées. L'AM, avant d'être la tâche d'une personne spécifique est un événement communautaire qui engage toutes les communautés de la Circonscription, mais en même temps l'AM comporte une mise en chantier commune: pour cela les stratégies d'action, les moyens, les référents et les temps de réunion du secteur de l'AM doivent être explicités clairement dans le directoire. Le directoire devrait aussi prédisposer les manières et les temps des passages de consigne pour introduire un nouvel animateur dans la tâche qui lui est confiée.
- c. La préparation de l'animateur missionnaire. Un élément normalement oublié dans le projet de la circonscription, mais qui devrait être présent et clairement exprimé dans le DPAM (modalités et temps de la préparation, et aussi la nécessité de décrire l'identité de l'animateur).

Pour conclure, repenser l'AM dans les conditions changeantes de notre monde, de la mission et de l'Eglise me semble être une tâche nécessaire et indispensable.

Très cher Confrères

Je reste à votre disposition pour des suggestions, des contributions et/ou des corrections.

Merci. Je vous porte dans mon cœur

Avec amitié.

Mariano

Jucieno